

CÉLY-EN-BIÈRE

Le bruit des avions sur écoute

« GRÂCE À CE SONOMÈTRE, nous allons pouvoir mesurer le nombre de décibels, au passage des avions. Ici, la moyenne est de 75 à 80 décibels. Si des mesures enregistrées sont plus hautes que d'autres, on verra par recoupement quels avions et quelles compagnies ne respectent pas les trajectoires et les hauteurs réglementaires lors de leurs procédures d'atterrissage vers l'aéroport d'Orly », explique Philippe Lepoutre, responsable du pôle bruit à l'Autorité de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires (Acnusa).

Il y a quelques jours, il a inauguré, à Cély-en-Bière, une station de mesure du bruit, en liaison étroite avec les responsables du parc naturel régional (PNR) du Gâtinais français, et son président Jean-Jacques Boussaingault, et les élus locaux. Une première antenne avait déjà été installée en avril, à Videlles, un village proche situé dans l'Essonne.

Le microphone ultra-perfectionné est perché sur un mât, au milieu

d'une grande pelouse, derrière la mairie de Cély.

« En décembre, nous pourrons livrer nos résultats. Et pointer du doigt, si nécessaire, les appareils et les compagnies fautifs »



Philippe Lepoutre, de l'Autorité de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires

« Il enregistre, seconde par seconde, les mesures du bruit, dans un rayon de 2,5 km. Etant relié par le système 3G, les informations sont transmises à l'ordinateur central du siège de l'Acnusa, à Paris, plusieurs fois par jour. Quand nous auront suffisamment de mesures, elles seront

analysées, en les comparant au tracé radar des avions qui sont passés par ce couloir aérien d'Orly. En décembre, nous pourrons livrer nos résultats. Et pointer du doigt, si nécessaire, les appareils et les compagnies fautifs », conclut Philippe Lepoutre.

Pour le président Boussaingault, « il s'agit de se donner les moyens de gagner la croisade contre la Direction générale de l'aviation civile (DGAC), qui ne fait pas respecter les tracés des avions, présentés en 2011 lors du débat public. » De ce fait, des communes comme Cély-en-Bière, ou d'autres autour de Milly-la-Forêt ou de la Ferté-Alais (Essonne), subiraient des nuisances. « Grâce aux stations de mesure du bruit implantées à Videlles et Cély, on pourra présenter des preuves irréfutables au ministre des Transports », ajoute Jean-Jacques Boussaingault, également conseiller général (UMP) du canton de Milly. Selon lui, les premiers résultats concernant Videlles devraient être connus d'ici fin août. Maryse Gal-



Cély-en-Bière, le 29 juillet. Perché sur un mât au milieu d'une pelouse, le micro enregistre, seconde par seconde, le bruit dans un rayon de 2,5 km. (L.P./P.V.)

mard, maire de Cély-en-bière, se veut ferme mais pas sectaire. « Nous n'avons rien contre le transport aérien, qui paraît indispensable. On veut juste que les habitants de nos communes soient respectés et ne souffrent pas du bruit. »

PASCAL VILLEBEUF